

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Fiche Missions du référent handicap</p>	<p>Référence PP-GRHF-PR Version 01 Date de diffusion : 22/09/2021 Année de révision : 2026</p>
<p>Rédigé par : D. Monod, formatrice</p>		
<p>Approuvé par : A. Commenge, directrice</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, D. Kedjar, documentaliste</p>		

1. Domaine d'application

Processus pilotage > Gestion des ressources humaines et financières

2. Objet

Description des missions du référent handicap de l'IFSI/IFAS du Bugey (cellule formation continue).

3. Description du contenu

3.1. Définition

Le référent handicap est un formateur de l'IFSI IFAS, cadre formateur ou non, de filière professionnelle infirmière chargé de missions auprès des étudiants infirmiers, des élèves aide soignants, ou personnels en formation professionnelle continue.

Il s'engage dans la mission pour un temps minimum d'un an sous le mode du volontariat, temps reconductible et sans durée d'échéance. Il possède une culture du domaine du handicap, des connaissances ou expériences dans le domaine, et il développe une vision prospective des aménagements possibles de scolarité en regard des processus et contraintes d'apprentissage. Il est une personne ressource dans le domaine du handicap et de la formation pour la structure. Il accueille, écoute, oriente, accompagne l'apprenant dans sa demande. Il répond à une demande d'aide temporaire ou définitive d'ordres techniques, humains, ou numériques en regard des possibilités de la structure de scolarité. Il conçoit un projet personnalisé, validé par la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des étudiants évolutif, projet évolutif pour le temps de la formation. Il assure une veille réglementaire et législative des orientations nationales concernant les personnes handicapées en formation en partenariat avec la documentaliste. Il respecte les orientations de la législation en termes de faisabilité concernant la création et la réalisation du projet individualisé d'aménagement de scolarité. Il participe à l'élaboration du contrat pédagogique annuel de l'étudiant pour la partie aménagement en regard du handicap.

3.2. Finalité

- Recevoir les demandes d'aménagements des différents apprenants.
- Orienter les étudiants vers les organismes adaptés si nécessaire.
- Elaborer en équipe un projet d'aménagement de scolarité réalisable en regard des moyens alloués dans la structure.
- Réaliser un bilan d'activité annuel de la mission.
- Partager les informations règlementaires, législatives, les expériences avec l'équipe pédagogique.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p>  <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	<p>Fiche</p> <p>Missions du référent handicap</p>	<p>Référence PP-GRHF-PR Version 01 Date de diffusion : 22/09/2021 Année de révision : 2026</p>
<p>Rédigé par : D. Monod, formatrice</p>		
<p>Approuvé par : A. Commenge, directrice</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, D. Kedjar, documentaliste</p>		

- Informer la coordinatrice pédagogique des actions en cours et du suivi de l'apprenant en la matière.

3.3. Relations professionnelles les plus fréquentes

Rattachement hiérarchique

Le référent handicap assure sa fonction sous l'autorité et la responsabilité du Directeur de l'institut de formation et, par délégation fonctionnelle à la coordinatrice pédagogique.

Relations fonctionnelles

- Directeurs de soins de l'établissement support
- Coordinatrice pédagogique IFSI/IFAS
- Formateurs de l'IFSI/IFAS, cadres de santé ou faisant fonction de cadre de santé
- Secrétaires de l'IFSI/IFAS
- Documentaliste
- Formateurs des instituts de formation du Groupement Hospitalier de Territoire
- Intervenants extérieurs chargés de cours
- Personnels de l'Université de rattachement
- Structure MDPH et services sociaux si nécessaire

3.4. Profil, compétences et aptitudes

Être en capacité de :

- Travailler en équipe.
- Se déplacer sur les lieux de stage.
- Collaborer avec les différents partenaires de la formation.
- Être en recherche, se documenter.
- Questionner ses propres pratiques dans une posture réflexive.
- Être dans une dynamique de formation continue.
- Transmettre un savoir, des expériences.
- Étonner pour susciter de l'intérêt et motiver.
- Amener une analyse et un questionnement.
- Accompagner dans une posture d'ami-critique.
- S'adapter à une diversité générationnelle.
- Utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées aux différents publics.
- Développer des techniques pédagogiques favorables au développement des compétences en santé numérique.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p style="text-align: center;">Fiche</p> <p style="text-align: center;">Missions du référent handicap</p>	<p>Référence PP-GRHF-PR</p> <p>Version 01</p> <p>Date de diffusion : 22/09/2021</p> <p>Année de révision : 2026</p>
<p>Rédigé par : D. Monod, formatrice</p>		
<p>Approuvé par : A. Commenge, directrice</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, D. Kedjar, documentaliste</p>		

3.5. Activités et missions

3.5.1. Missions principales

- Accueillir, écouter, orienter, accompagner l'étudiant dans sa demande.
- Être une personne ressource dans le domaine du handicap et de la formation.
- Répondre à une demande d'aide temporaire, technique, humaine, numérique en regard des possibilités de la structure de scolarité.
- Concevoir un projet personnalisé, évolutif, pour le temps de la formation.
- Respecter les orientations de la législation en termes de faisabilité concernant la création et la réalisation du projet.
- Participer à l'élaboration du contrat pédagogique annuel de l'étudiant pour la partie aménagement en regard du handicap.
- Assurer un lien avec la coordination pédagogique, la direction, et la Section Compétente Pour Le Traitement Des Situations Individuelles Des Etudiants (Transmission d'informations nécessaires), la médecine universitaire, la cellule universitaire de prise en charge des aménagements de handicap Lyon 1.
- Veiller au respect de la confidentialité des informations, du secret professionnel et numérique concernant les données personnelles des étudiants concernés par la demande d'aménagement
- Assurer une veille réglementaire en termes de handicap et scolarité.
- Participer à l'établissement d'une procédure proposant les modalités du parcours d'aide à la scolarité.
- Mettre en place, conduire et animer des séquences d'information « point aménagement handicap » en regard des besoins avec l'équipe pédagogique.
- Evaluer en fin d'année les actions mises en œuvre et les résultats obtenus, les difficultés et facilités.
- Transmettre ce bilan et l'archiver.
- Evaluer la qualité du dispositif et des prestations pour s'inscrire dans une démarche qualité.

3.5.1.1. Missions en lien avec les aménagements de scolarité

- **Informers les apprenants des mesures d'aménagements possibles**
- S'assurer que les mesures d'aménagements pour la scolarité sont disponibles et veiller à leurs mises en œuvre, conjointement avec les autres formateurs et les services techniques, informatique.
- Assurer un suivi des mesures d'aménagements mises en œuvre et le réajuster si nécessaire en organisant un relai vers les organismes (MDPH-Services sociaux médecine universitaire ou du travail).
- Participer à la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations individuelles des Etudiants en tant que conseiller technique invité.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Fiche Missions du référent handicap</p>	<p>Référence PP-GRHF-PR Version 01 Date de diffusion : 22/09/2021 Année de révision : 2026</p>
<p>Rédigé par : D. Monod, formatrice</p>		
<p>Approuvé par : A. Commenge, directrice</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, D. Kedjar, documentaliste</p>		

- Etre un vecteur d'information entre les différents interlocuteurs (internes et externes) de la structure et les instances pédagogiques.
- Développer le tutorat auprès des autres étudiants afin d'aider à la réalisation d'actions de tutorat auprès des étudiants en situation d'aménagements de scolarité (formation aux différents handicaps, preneurs de notes, tutorat, aides aux devoirs, adaptateurs, etc.) Ces missions, avec l'accord de la personne concernée, peuvent être réalisées sous le mode du volontariat et par l'engagement de l'étudiant tuteur.

3.5.1.2. Missions en lien avec l'égalité des chances pour tous

- Assurer une veille règlementaire concernant le handicap et les poursuites de scolarité en formation professionnelle.
- Développer les connaissances et compétences du référent handicap en la matière en évoluant vers une certification H+.

3.5.2. Missions secondaires

- Participer à des groupes de travail (inter GHT ou inter universités) afin de partager les expériences et réaliser des REX.
- Participer à des formations ou congrès pour développer les acquis et les faire évoluer.

3.5.3. Missions transversales

- Collaboration avec les acteurs de l'Université pour les unités d'enseignements contributives et le service sanitaire.
- Participation à des manifestations professionnelles : forums, congrès, Mondial des Métiers, salon de l'étudiant...

4. Documents associés

- Procedure-Saisine-Referent-Handicap-Suivi-Amenagement-2021

Destinataires	Membres de l'équipe de l'Institut concernés par la procédure			
Historique du document				
Version	Date de création	Révision	Nature des modifications	Prochaine révision
01	13/09/2021	2022	Création, relecture, modification	2026